

## CARACTERISTIQUES

Largeur	: 6,20 m	Scène de plain-pied
Profondeur	: 4,50 m (utilisables)	Climatisation
Gradin	: banquettes / 67 places	Rideau de fond noir sur patience ouverture centrale
Hauteur / Perches	: 2,70 m	2 pendrillons à l'italienne : 0,50 m de largeur
Hauteur / Poutres	: 3,00 m	

## LUMIERE

Jeu à mémoire (Master)	: Atom ADB 24 circuits
Blocs ADB 24 X 3Kw	
Communs	: 4 PC ADB 500W en face 4 PC ADB 500W en contre-jour

## SON

Table analogique Yamaha MG 12/4
2 enceintes 70W pré-amplifiées Yamaha MSP5
1 lecteur CD (avec auto pause)



## Liste des choses à savoir et à penser

- 8 projecteurs communs de 500W (voir plans de la salle) fournis par le théâtre et à gélatiser par le régisseur de la Compagnie, si nécessaire à chaque montage avant le spectacle
- Les porte-gélatines des communs seront à fournir par la compagnie
- Possibilité d'accrocher sur le grill jusqu'à 15 projecteurs appartenant à la compagnie (max 650W)
- Le nombre de projecteurs au sol est illimité
- Venir avec des prolongateurs de 3 et 5 m (94 prises sont réparties sur le grill et au sol)
- Faire le plan de feu adapté à la salle et l'envoyer au directeur technique dès que possible avant le 15 mai.
- **Soyez autonome**, pensez aux gélatines, scotch allu, gaffeur, drisse, machinerie... vous connaissez mieux le spectacle que nous
- Le planning des services de montage sera défini par le régisseur général en fonction de chaque spectacle en amont du festival
- le régisseur de salle est présent pour l'accrochage, l'encodage et la mise en conformité du plateau durant le montage
- Tout matériel lumière implanté sera vérifié, marqué, listé et **refusé si en mauvais état !**
- **Le régisseur du théâtre se donne droit de refuser tout matériel qui lui paraîtrait dangereux et/ou non conforme**
- 1 générale technique est prévue la veille du début du festival
- Durant le festival, 1 régisseur de salle est présent pour chaque montage et démontage, il s'occupe de faire le patch, la mise en conformité des régies son/lumière/plateau et envoie les circuits pour le réglage des communs par le régisseur de la compagnie. Il ne s'occupe pas du décor ni du matériel à installer concernant le spectacle
- Pour la compagnie qui va jouer, les loges sont à dispositions 20 minutes **après** le début du spectacle précédent
- Prévenir le directeur technique si le spectacle comporte des artifices, pyrotechnie, machine à fumer, confettis...
- Etre en possession de tous les PV nécessaires concernant les éléments de décor

## à savoir pour la Compagnie...

- La Compagnie a l'obligation d'être accompagnée de régisseur(s) professionnel(s)
- Médecine du travail **impérativement** à jour pour tous les intermittents